

RECOURS DÉPOSÉ DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LYON

Partageons Notre Avenir pour Messimy dénonce des atteintes au cadre démocratique

UN RÉSULTAT ACCEPTÉ, MAIS SOUS CONDITION DE LOYAUTÉ

À l'issue du scrutin du **15 mars 2026**, la liste arrivée en tête l'a emporté avec un écart de **123 voix**.

Nous avons pleinement conscience de ce résultat et **acceptons le verdict des urnes**.

Mais cette acceptation repose sur une exigence essentielle : celle d'un **cadre démocratique loyal, respectueux et conforme aux règles**.

Or, nous considérons que ce cadre n'a pas été respecté.

DES PRATIQUES INCOMPATIBLES AVEC UN DÉBAT ÉQUITABLE

Plusieurs pratiques observées au cours de la campagne ont contribué à **altérer les conditions d'un débat équitable entre les listes**.

Parmi celles-ci, **la diffusion d'éléments polémiques à quelques heures du début du silence électoral**, en contradiction avec l'article L48-2 du Code électoral, n'a pas permis un échange contradictoire équilibré.

Nous tenons à rappeler que, pour notre part, **nous avons respecté strictement le Code électoral** tout au long de la campagne, sans propos ni pratiques contraires à la loi.

UNE DÉMARCHÉ DE RESPONSABILITÉ, ENGAGÉE AVANT LE SCRUTIN

Face à ces éléments, et dans un esprit de responsabilité, **nous avons décidé de déposer un recours en protestation électorale** devant le tribunal administratif de Lyon.

Des démarches avaient d'ailleurs été engagées en **amont même du scrutin**, témoignant de notre vigilance constante quant au respect des règles démocratiques.

Notre démarche ne constitue pas une contestation de principe, mais une volonté claire : **faire reconnaître des pratiques que nous estimons contraires aux règles du débat démocratique**.

**Messimy mérite une vie démocratique apaisée,
transparente et respectueuse des règles.**

Nous continuerons à agir dans cet esprit.